

## Le corps genré en Europe : entre contrainte et émancipation

Amandine MALIVIN

### RÉSUMÉ

Fruit du contexte social et culturel, le corps est en permanence sous le joug de représentations et de discours normatifs. Relevant à la fois du biologique, du social et de l'intime, il est le médiateur entre l'individu et la société. Il incarne la personne, tout en étant gouverné par des normes sociales régissant son apparence et son attitude. Pendant longtemps, on admet qu'on ne peut être qu'homme ou femme, et que cette binarité se traduit aussi bien dans le corps, l'apparence et les comportements sociaux. Tout contournement de la norme est condamné comme manifestation d'altérité sexuelle, culturelle, ou raciale. Le corps genré devient alors un objet de manipulation pour servir des stratégies d'exclusion ou de domination de catégories de populations (extra-européens, femmes, homosexuel.le.s) ou, au contraire, porte en son sein des revendications en faveur de l'égalité et des droits de la personne. Le schéma binaire des sexes est aujourd'hui mis à mal, dans une société qui peine pourtant à reconnaître la différence.



« Les curieux en extase, ou les cordons de souliers », gravure représentant Saartjie Baartman, 1815. Source : Gallica.



Fustanelles, Grèce, Albanie, fin XIXe et début XXe siècle. Source : [Wikimedia Commons](#).



Madame Delait dans son salon (carte postale de Scherr, 1923).  
Source : [Wikimedia Commons](#).



« Sabelin, el tratamiento mas eficaz e inofensivo para combatir la obesidad »,  
publicité espagnole pour des produits aminciçants, vers 1930/1940.  
Source : [Wikimedia Commons](#).



« Cleavage is not consent », Slut Walk, Londres, 11 juin 2011.  
Source : [Wikimedia Commons](#).

## LE CORPS FAIT LE SEXE

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le modèle unisexe prévaut. Le corps masculin détermine le modèle canonique, la femme n'en est qu'une déclinaison. Ses organes génitaux en témoignent : le clitoris, organe interne, ne serait qu'une verge imparfaite ; la femme est ainsi définie comme un « moindre mâle ».

Les progrès de la médecine, les nouvelles connaissances sur l'anatomie, offrent aux médecins des éléments de distinction du sexe : l'ovaire et le testicule, le vagin et le pénis, le sperme et les menstruations certifient la différence des sexes et expliquent des caractéristiques morphologiques distinctes. Dans le contexte d'obsession normative du XIX<sup>e</sup> siècle, sont établis deux idéaux-types que tout oppose : l'homme est musclé, poilu, sa voix est grave ; celle de la femme est aigüe, sa poitrine et ses hanches développées, la femme est glabre et plus petite. Elle est aussi plus passive, y compris dans sa sexualité. Selon la norme, qui ne peut être qu'hétérosexuelle, l'homme domine, tient le rôle de pénétrant. Sa sexualité est revendiquée et ses désirs exprimés, contrairement à ceux de la femme, mésestimés. Ces natures différentes justifient l'inégalité des deux sexes au sein de la société, opposés mais complémentaires.

Toute déviance s'expliquerait alors par un dysfonctionnement des organes de reproduction : l'homme impuissant présenterait des traits féminins, là où religieuses, femmes stériles ou ménopausées auraient, selon le médecin français Étienne Pariset (1770-1847), « du poil au menton ». Les excès d'ordre sexuel (hystérie, nymphomanie) pourraient être d'origine physique, et certains gynécologues ne reculent pas devant des interventions

« thérapeutiques » : dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le Britannique Isaac Baker Brown (1811-1873) pratique ainsi la clitoridectomie pour soigner l'hystérie et la masturbation ; quand l'Allemand Alfred Hegard (1830-1914) préfère de son côté les ovariectomies bilatérales. Et si on craint que l'ablation d'ovaires sains ne contribue à viriliser physiquement les patientes, elle doit néanmoins contribuer à les re-féminiser sur le plan comportemental. De telles interventions, mutilatrices, sont rarement pratiquées sur des hommes.

La société fait donc tout pour maîtriser le corps et le mettre en conformité avec les normes de genre. L'identité se lit dans et sur le corps, autant qu'elle se construit à partir de lui.

### Corps européen *versus* corps indigène

Dans le contexte colonial du XIX<sup>e</sup> siècle, le corps est aussi un marqueur civilisationnel participant à la construction collective des identités européennes. Médecins et ethnographes dressent une typologie où le corps européen incarne la normalité, à travers le prisme du corps de l'indigène, nécessairement déviant. La domination du colonisateur est ainsi justifiée. L'histoire de Sawtche, ou Saartjie Baartman (vers 1789-1815), en est une illustration. Cette esclave Khoïkhoï, surnommée la « Vénus hottentote », attise les curiosités des savants, comme Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) et Georges Cuvier (1769-1832), car elle présente à leurs yeux une morphologie anormale - stéatopygie (fesses proéminentes) et macronymphie (élongation des petites lèvres). Elle ferait donc partie d'un type racial inférieur. Elle est exhibée et prostituée comme un phénomène de foire en Angleterre, Irlande, Hollande, France, et à sa mort, considérée comme un spécimen, ses organes sexuels sont conservés, tandis qu'un moulage de son corps reste visible par le public parisien jusqu'en 1974. Les hommes sont également l'objet de cette curiosité : qu'ils soient noirs ou arabes, on leur attribue une hypertrophie du pénis.

Le climat chaud des colonies produirait en outre des sexualités dérégulées, des races lascives de femmes impudiques et d'hommes féminisés, comme par exemple le Bengali efféminé ou l'homme arabe porté dit-on aux pratiques homosexuelles. Ces représentations du corps genré servent la hiérarchie coloniale et la supériorité des identités européennes, et se poursuivent malgré la chute des empires : les fantasmes de l'hypervirilité des Noirs, de la « Beurette », de l'Asiatique soumise, ou de la femme noire « féline » persistent encore au début du XXI<sup>e</sup>

siècle, comme les stigmates de stéréotypes profondément intériorisés.

## Des corps déviants

Dans une vision binaire de la société, la confusion des sexes n'est pas tolérée. Elle relève nécessairement du monstrueux et du pathologique. Les femmes à barbe, par exemple, apprennent à tirer profit de la curiosité qu'elles suscitent, et deviennent même parfois des célébrités s'exhibant dans les foires européennes, comme la Suisse Joséphine Clofullia (1827-1875), ou les Françaises Clémence Lestienne (1839-1919) et Clémentine Delait (1865-1939). Au-delà du phénomène de foire, elles perturbent l'ordre social. Mais ce sont surtout les personnes intersexes, dites alors hermaphrodites, qui préoccupent et alertent autorités et médecins, tel le gynécologue polonais Franz von Neugebauer (1856-1914). On estime que l'androgynie parfait est un mythe : ne peuvent exister que des « pseudo-hermaphrodites », atteints de « vices de conformation » et relevant toujours d'un sexe « vrai » qu'il revient au médecin de définir par un examen physique, mais aussi moral. Ces tentatives de détermination sont considérées comme indispensables à nombre d'observateurs, pour qui laisser vivre ces individus sous une identité « erronée » exposerait la société à des désordres, et notamment à des unions stériles et immorales de personnes de même sexe. Ces recherches peuvent parfois conduire à une annulation de mariage ou un changement d'état civil aux lourdes conséquences. Herculine Barbin (1838-1868), par exemple, ne supporte pas d'être réassignée homme à vingt et un ans, et se suicide. Et si la non-conformité peut traduire un problème d'ordre organique, elle peut aussi être vue comme le stigmate d'une déviance psychopathologique. Nombre de médecins, comme le psychiatre Richard von Krafft-Ebing (1840-1902), estiment que le corps peut dans certains cas témoigner d'une sexualité anormale : les « hommases » (femmes à la carrure et aux manières masculines), les efféminés, les clitoris hypertrophiés ou certaines déformations de la verge sont autant de signes d'une déviance des comportements sexuels.

## La confusion des apparences

Les normes de la société occidentale sont tout aussi exclusives quant à la mise et aux vêtements : l'homme porte le pantalon, la femme, dentelles et jupons. L'abandon de ces attributs féminins contribue à redistribuer les rôles. Par exemple, en Angleterre ou en France, des *female husbands*, comme Harry Stockes (1799-1859), né Harriett, ou François Desvaux (1780-1854), né Marie Jeanne Catherine, peuvent vivre avec leur épouse sous couvert d'un costume et d'une identité masculine qu'aucun ignore ; dans les Balkans (Albanie et Macédoine essentiellement), le droit coutumier permet à des « vierges jurées » (*burrneshë*), qui refusent un mariage arrangé ou qui sont contraintes de prendre la place d'un frère disparu, d'adopter le costume, l'identité et les prérogatives d'un homme. Cette transformation leur interdit néanmoins tout mariage et descendance. Jouer avec les lois du genre expose à la marginalité et au rejet social, et des limites sont parfois posées : en 1800, la préfecture de Police de Paris contraint la déclaration du port du pantalon par les femmes pour lutter contre le travestissement et l'usurpation de l'identité masculine. En 1887, la féministe Marie-Rose Astié de Valsayre (1846-1939) adresse une pétition aux députés et à la préfecture pour faire abroger le texte – sans succès. La femme en pantalon est une femme qui s'émancipe : combattante (Louise Michel, 1830-1905), journaliste (Dorothy Lawrence, 1896-1964), militante (Madeleine Pelletier, 1874-1939), aventurière (Isabelle Eberhardt, 1877-1904), ou artiste (Colette, 1873-1954).

Dans le même temps, l'expression « porter la culotte » présente dans plusieurs langues européennes (*to wear the trousers, lleve los pantalones, die Hosen anhaben, viseli a nadrágot*) met à mal l'identité. Mais l'habit n'est qu'un enjeu parmi d'autres : la chevelure, longue, sujet tant érotique, doit-elle nécessairement se porter en chignon ? Sortir « en cheveux », sans chapeau ni fichu, n'est-il pas condamné par la société ? Les cosmétiques, marché prometteur dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle, sont tout autant réprouvés parce que tapageurs et trop charnels, et pour certains, c'est un véritable appel au sexe. *A contrario*, les réclames des grands magasins promettent de porter secours aux femmes souffrant de pilosité, cheveux gris ou petits seins, grâce à des produits miraculeux.

Néanmoins, au xx<sup>e</sup> siècle, les corps se libèrent. Après la Première Guerre mondiale, le corset est rejeté, les femmes coupent leurs cheveux, les jupes raccourcissent, et la hauteur des talons augmente, dès les années 1930. Et même si le maillot de bain deux pièces fait son apparition durant l'entre-deux guerres, Brigitte Bardot (née en 1934) fait scandale à Cannes en 1953, en osant le bikini, bien moins couvrant. La femme du xx<sup>e</sup> siècle connaît enfin la liberté des apparences : elle a désormais tout loisir de choisir. Dans les années 1960, elle peut non seulement porter minijupe et collants – qui apparaissent précisément à ce moment-là –, mais aussi pantalon et smoking, qu'Yves Saint Laurent féminise en 1966. Cette révolution de la mode redessine la femme, trouble la société. Enfin, dans les années 1970, on s'étonne du développement des plages naturistes, pratique pourtant amorcée en Europe du Nord dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle.

Parallèlement, le vêtement masculin prend des couleurs. Le rose entre dans les garde-robes, l'élégance et la coquetterie ne sont plus, au cours du xx<sup>e</sup> siècle, le seul apanage du dandysme. D'aucuns jouent également à brouiller les genres, tel David Bowie (1947-2016), androgyne avant-gardiste, qui accède au statut d'icône. Pourtant, la jupe pour hommes ne parvient toujours pas aujourd'hui à entrer dans le dressing masculin, malgré les efforts répétés des stylistes Jacques Esterel (1917-1974), Jean-Paul Gaultier (né en 1952) ou Alejandro Gómez Palomo (né en 1992). Des exceptions existent néanmoins, où la jupe portée par des hommes est un symbole de virilité, jusque dans les rangs de l'armée, comme le kilt écossais ou la fustanelle grecque, uniforme des soldats dont les quatre cents plis illustrent la résistance aux années d'occupation ottomane. En revanche, sans être assimilée à la féminité, la soutane marginalise ceux qui la portent à la ville. Pour certains prêtres, l'abrogation de son port obligatoire (Vatican II, 1962) est une libération et un pas vers la modernité : le pantalon est non seulement perçu comme plus discret et plus commode, mais aussi comme plus viril.

La fin du xx<sup>e</sup> siècle voit le corps se sculpter. La musculation accentue la masculinité (torse, biceps), quand le corps des femmes culturistes choque. La chirurgie esthétique, quant à elle, participe des stéréotypes de genre : forte poitrine et ventre plat pour les femmes, pectoraux et abdominaux saillants pour les hommes. La tyrannie des apparences s'imisce jusque dans l'intime : pénoplasties ou labiaplasties sont autant de tentatives de remodelage des corps et d'affirmation de la différence des sexes. Si le corps masculin est rarement porté au pilori, celui des femmes est en revanche méprisé pour une pilosité excessive ou un surpoids.

## **Le corps féminin au cœur des enjeux nationalistes**

Le corps des femmes est aussi un enjeu communautaire. Il porte en son sein l'identité et l'avenir national. Pour contrer toute dégénérescence, toute décadence, il doit par exemple être rendu stérile à toute postérité indésirable. La Grande-Bretagne tente en 1913 de promulguer une loi en faveur de stérilisations forcées pour motif d'hygiène mentale ou raciale ; la Suisse les pratiquait déjà dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle ; l'Allemagne sous le Troisième Reich ; la Scandinavie de 1929 à 1970. De même, la stérilisation des femmes roms en Tchécoslovaquie de 1973 à 1990, puis en Slovaquie dans les années 2000, les grossesses forcées de Bosniaques comme outil de l'épuration ethnique durant la guerre de Bosnie-Herzégovine, témoignent de l'instrumentalisation du corps des femmes au service des nationalismes.

Dans le contexte de crises migratoires qui touchent l'Europe depuis la fin du xx<sup>e</sup> siècle, le corps féminin donne pour certains la mesure d'euroanéité. Sous couvert de défense de droit des femmes, certains discours nationalistes dénoncent le comportement des immigrés à leur égard, et ce, pour mieux légitimer la xénophobie et le refus de cohabitation. Le port du voile islamique suscite de nombreux débats : marqueur d'infériorité féminine pour les uns, il est un choix relevant de la liberté individuelle pour les autres. Enfin, les événements du Nouvel An 2016 (Allemagne, Suisse, Autriche, Suède) ont servi les discours nationalistes pour qui les agressions sexuelles à l'encontre des Européennes symbolisaient l'invasion des populations immigrées, principalement musulmanes, et la

perte des valeurs occidentales.

## **Le corps en luttes**

Dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, lors de la deuxième vague du féminisme, les femmes se mobilisent pour la réappropriation de leur corps et exigent la liberté d'en disposer, revendiquant principalement le droit à l'avortement et à la contraception. Dans ce contexte, des artistes comme la Française Orlan (née en 1947) ou l'Autrichienne Birgit Jürgenssen (1949-2003) poussent à l'extrême cette revendication. Elles mettent en scène leur corps qui devient manifestation artistique et message politique et interrogent de cette façon la place et la représentation des femmes dans la société. Au début du xxi<sup>e</sup> siècle, on assiste à un renouveau de l'usage militant du corps des femmes. Les seins nus des Femen (mouvement créé en Ukraine en 2008) deviennent support de revendications politiques. On peut citer également les militantes suédoises Bara Bröst (groupe formé en 2007) qui investissent les piscines seins nus, afin de fustiger l'hypersexualisation de la société, qui ne voit la femme qu'à travers son corps et son sexe. Enfin, la question du corps féminin dépossédé entre dans le débat public : les violences obstétricales sont dénoncées, et le mouvement catalan Gynepunk prône une réappropriation du corps par la gynécologie « *do it yourself* ».

Les fluides corporels sont aussi genrés, même si des marqueurs auparavant très clivants commencent à être remis en cause : les larmes ne discréditent plus autant la masculinité. Mais uriner debout, parfois en groupe et dans l'espace public, reste une démonstration de domination. Les menstruations demeurent honteuses ; cependant, dans les années 2010, alors que certains gouvernements veulent augmenter la TVA liée aux tampons hygiéniques, des femmes n'hésitent plus à manifester dans la rue, tampons ensanglantés au poing, pour dénoncer cette mesure. Le sang des menstrues descend dans la rue, comme en France en 2015 ou au Royaume-Uni en 2017, porté par le mouvement « Free Periods ».

Mais le corps des femmes est aussi interdit de séjour dans certains espaces et à certains moments. En République monastique du Mont-Athos (Grèce), chattes et poules sont les seules femelles autorisées, malgré une dénonciation faite en 2002 au Parlement européen. Depuis les années 1970, des marches féministes nocturnes et non mixtes ont lieu en Europe contre le viol et pour « reprendre la nuit » (France, 1974 ; Belgique et Italie, 1976 ; Allemagne de l'Ouest et Angleterre, 1977). Des femmes partent à la conquête des villes, qu'elles considèrent construites comme des fiefs masculins, perpétuant l'exclusion physique et la domination masculine : en 2011, se tient à Cardiff (pays de Galles), une première *Slutwalk* (« marche des salopes »), et le concept récent de *manspreading* - fait de s'asseoir dans les transports jambes écartées au mépris du confort de la voisine - devient objet de débat. Pour preuve, les transports madrilènes lancent en 2017 une campagne de sensibilisation dans ses bus.

## **Le sexe en recomposition ?**

Les inégalités ne sont pas les seules à être combattues et remises en cause : la biologie, au fondement de la binarité des sexes et des inégalités qui en découlent, contribue à partir du xx<sup>e</sup> siècle à défaire les certitudes sur le sujet. La découverte des chromosomes sexuels en 1905 par l'Américaine Nettie Stevens (1861-1912) et de la diversité de leur agencement, celle du gène SRY en 1985 (gène déterminant la différenciation sexuelle gonadique, et dont peuvent résulter des mâles XX et des femelles XY), ainsi que les recherches montrant les effets masculinisants des hormones dites féminines (et inversement), démontrent un continuum plus qu'une nette frontière entre les sexes.

La science montre que la définition du sexe est complexe, et la conception binaire insuffisante. Cependant ce processus de remise en cause demeure le plus souvent militant. L'intersexe reste considéré comme pathologique, même si depuis les années 2000, des associations œuvrent pour que cette question relève davantage de la défense des droits fondamentaux que du champ médical. En 2011 se tient à Bruxelles le premier Forum

international Intersexe, et l'année suivante est fondée à Stockholm l'OII Europe (Organisation intersex international Europe) qui, à travers les déclarations de Malte (2013), Riga (2014) et Vienne (2017), prend position en faveur du droit à l'intégrité physique et à l'autodétermination des personnes intersexes. En dépit de l'avis répété du Conseil de l'Europe en faveur d'une révision des législations leur portant atteinte, et des avancées réalisées dans certains pays (loi maltaise de 2015 interdisant les traitements et interventions de « normalisation » de sexe sans le consentement éclairé des patients ; possibilité au Danemark, à Malte ou en Irlande de procéder à un changement de sexe à l'état civil de façon déclarative ; ajout le 13 décembre 2018 d'une mention « divers » à l'état civil en Allemagne...), la plupart des pays européens continue à ne reconnaître que deux sexes, et à légiférer exclusivement en fonction de cette binarité.

De même, les transidentités sont au cœur de luttes pour le droit à l'autodétermination et contre les traitements chirurgicaux imposés. En dépit de l'affirmation, par les principes de Yogyakarta relatifs au droit international en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (ONU, 2008), que « personne ne sera forcé de subir des procédures médicales [...] comme condition à la reconnaissance légale de son identité de genre », les législations évoluent lentement : si, entre 2015 et 2017, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, la France ou la Belgique décident de supprimer la contrainte de chirurgie ou de stérilisation dans ces parcours, la Finlande ou la Roumanie exigent encore la stérilisation des demandeur.ses. L'apparition de la notion de *gender fluidity* ou celle de termes tels que cisgenre (personne dont le genre ressenti correspond à celui de sa naissance) permettant de désigner ce qui était jusqu'alors considéré comme la norme et ne nécessitait donc pas d'être nommé, mettent en évidence le bouleversement des certitudes sur la binarité des sexes majoritairement admise depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

---

## BIBLIOGRAPHIE

CORBIN, Alain, COURTINE, Jean-Jacques, VIGARELLO, Georges, *Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2012.

DÉTREZ, Christine, *La construction sociale du corps*, Paris, Seuil, 2002.

DREGER, Alice Domurat, *Hermaphrodites and the Medical Invention of Sex*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.

FAUSTO-STERLING, Anne, *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, La Découverte, 2012 (trad. 1<sup>er</sup> éd. 2000).

JORDANOVA, Ludmilla, *Sexual Visions : Images of Gender in Science and Medicine between the Eighteenth and Twentieth Centuries*, New York, Londres, Harvester Wheatsheaf, 1989.

LAQUEUR, Thomas, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 2013 (trad. 1<sup>er</sup> éd. 1990).

---

## Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/genre-et-europe/le-corps-géné-en-europe-entre-contrainte-et-émancipation/le-corps-géné-en-europe-entre-contrainte-et-émancipation>